



**CONSEIL
GENERAL**

**DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT
52, AVENUE DE SAINT-JUST - 13256 MARSEILLE CEDEX 20
ATRIUM - BÂT. B - DERRIÈRE L'ACCUEIL CENTRAL

*Supplément au Recueil des Actes Administratifs
n° 1 du 1^{er} janvier 2009*

*Budget Primitif 2009
Séance Publique du 12 décembre 2008*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

S O M M A I R E

SUPPLEMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° 1 DU 1^{ER} JANVIER 2009

CONSEIL GENERAL

BUDGET PRIMITIF 2009 - COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2008
DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

	PAGES
- Plans	5
- Commission Solidarité	6
- Commission Education - Animation et Vie Locale	8
- Commission Aménagement, Développement et Environnement	11
- Commission Administration Générale	18
- Motion	25

* * * * *

CONSEIL GENERAL

PLAN D'AIDE EXCEPTIONNEL PAUVRETE – PRECARITE

AMENDEMENT BUDGETAIRE

La pauvreté est dans notre pays un phénomène croissant. Ainsi dans la France de 2008 plus de sept millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Dans les Bouches-du-Rhône, 19% de la population est au-dessous de ce seuil et 40% dans certains quartiers de Marseille.

La pauvreté n'est pas qu'un phénomène monétaire. Elle s'accompagne trop souvent de la perte de droits élémentaires et d'un isolement qui renforce l'exclusion et conduit souvent à la " disqualification " sociale. La perte des liens sociaux, la violence, les inégalités qui sont le corollaire de ces situations sont inacceptables et nous nous devons d'y faire face.

Les politiques sociales au sein desquelles notre collectivité est particulièrement investie sont essentielles, mais elles doivent être coordonnées avec d'autres formes de solidarité et d'entraide.

Les associations caritatives et leurs bénévoles sont sur le terrain un relais indispensable à la lutte contre la pauvreté.

Il appartient au Conseil général de poursuivre et de renforcer son soutien à ce type de structures qui s'engagent auprès des populations les plus démunies.

En effet, la crise mondiale a des conséquences lourdes sur cette population déjà en difficulté et fragilise de nouvelles catégories de personnes (femmes seules avec enfants, seniors,...) qui se tournent vers les associations caritatives.

Ces associations vont donc devoir faire face dans les mois qui viennent à une augmentation des demandes de secours et d'hébergement et à une probable diminution des dons.

Dans ce contexte très dur, il est apparu que le Département, au-delà du soutien traditionnel qu'il assure déjà auprès des associations luttant contre l'exclusion et la précarité, en leur allouant chaque année plus d'un million d'euros de subventions, devait s'engager sur un plan d'aide exceptionnel de 600 000 € en faveur des associations caritatives pour leur permettre de faire face rapidement à l'aggravation des situations d'urgence sociale dans cette période de crise.

Il est proposé d'approuver un amendement au budget primitif 2009:

- augmentant de 300 000 € les crédits de fonctionnement du programme de soutien aux associations de lutte contre la précarité (n°10285), ce qui porte l'enveloppe globale à 1 180 000 € ;

- et augmentant de 300 000 € l'autorisation de programme du soutien à la vie associative en investissement (AP 10440 I) et les crédits de paiement correspondants (programme 10440).

Adopté à l'unanimité

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENT

AMENDEMENT BUDGETAIRE

Les Bouches du Rhône, comme la France, rentrent dans une crise économique et financière qui sera durable. Ses effets sur le tissu économique départemental, sur l'emploi et la cohésion sociale seront sévères.

Dans ce contexte qui annonce des mois difficiles pour nos entreprises et nos concitoyens, le Conseil Général a le devoir de se mobiliser.

C'est pourquoi je vous propose d'engager, au delà des 551 millions d'euros d'investissement qui sont prévus au titre de nos politiques publiques, un plan quinquennal d'investissement de 500 millions d'euros.

Ce programme exceptionnel de soutien à l'économie et à l'emploi participera à l'effort de relance de l'activité économique et devra également accroître l'attractivité du département en accélérant des projets décisifs pour la construction de l'aire métropolitaine et du territoire départemental. Il a aussi pour objectif d'envoyer un message fort de soutien et de solidarité au monde économique.

Dans le cadre de ce plan quinquennal, quatre axes essentiels seront privilégiés :

- la voirie ;

- les transports ;
- le logement ;
- le cadre de vie.

Ce plan sera divisé en deux volets complémentaires.

D'une part, 250 millions d'euros permettront de dynamiser les investissements stratégiques dans les Bouches du Rhône en particulier dans le domaine des infrastructures routières, des transports et du logement.

D'autre part, une enveloppe de 250 millions d'euros sera consacrée spécifiquement au soutien de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, afin de renforcer sa place de métropole. Ce volet se concrétisera dans le cadre d'un contrat de partenariat avec la Communauté Urbaine. Les transports, les routes, le cadre de vie et le logement seront concernés.

Il est proposé d'approuver un amendement au budget primitif 2009 augmentant les autorisations de programme de 500 millions d'euros au titre du plan quinquennal d'investissement, ce qui portera le volume des autorisations de programme à 884.572.784,65 € après cet amendement et celui concernant le soutien aux associations de lutte contre la précarité.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION SOLIDARITE

DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

27 Mme NARDUCCI

Budget Primitif 2009 - Délégation Action sociale, insertion, emploi

A décidé :

- d'approuver les actions et le budget 2009 afférents à la délégation de l'action sociale, de l'insertion et de l'emploi, conformément aux propositions détaillées dans le rapport,
- de confirmer les crédits inscrits au projet de budget primitif 2009.

28 M. GUERINI

Subvention destinée à la création d'un hôpital d'adolescent (AP-HM)

A décidé :

- de fixer à 500 000 € le montant de la subvention d'équipement allouée à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille pour la création d'un hôpital d'adolescents,
- d'autoriser la création de l'autorisation de programme 14058L intitulée « Hôpital d'adolescents de Marseille »
- d'approuver les montants des affectations comme indiqués dans le rapport,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention dont le projet est joint en annexe au rapport, à intervenir avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille.

29 M. AMIEL

Politique de protection maternelle et infantile et de prévention sanitaire : budget primitif 2009

A décidé d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2009 pour les dépenses nécessaires à la mise en œuvre des actions du Département dans le cadre de la politique de Prévention Sanitaire et Protection Maternelle et Infantile, soit au total :

Section fonctionnement : - dépenses : 10 594 670 €
 - recettes : 3 600 000 €

Section investissement : - dépenses : 2 141 000 €

30 M. AMIEL

Budget primitif 2009 - Délégation protection de l'enfance

A décidé :

- d'approuver :
- les objectifs 2009 relevant de la délégation « protection de l'enfance » conformément aux propositions énoncées dans le rapport,
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009.
- de confirmer les crédits de paiement inscrits à cet effet au projet de budget primitif 2009.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des actions énoncées dans le rapport et d'adapter en tant que de besoin les modalités de mise en œuvre et d'application du dispositif de soutien aux crèches et haltes-garderies.

31 M. AMIEL

Budget Primitif 2009 de la Direction des Maisons de l'enfance et de la Famille des Bouches- du -Rhône

A décidé :

- d'approuver l'ensemble des dotations budgétaires prévues au projet de budget primitif 2009 en ce qui concerne la Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille, conformément aux propositions énoncées dans le rapport,
- de confirmer leur inscription au projet de budget primitif 2009 (budget annexe concernant la Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille des Bouches-du-Rhône).

32 Mme SPORTIELLO

Budget Primitif 2009 relevant de la délégation aux personnes âgées

A décidé d'approuver :

- les objectifs 2009 de la politique menée en faveur des personnes âgées, conformément aux propositions détaillées dans le rapport ;
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009.

34 M. CHARROUX

Budget Primitif 2009 relevant de la délégation aux personnes handicapées

A décidé d'approuver :

- les objectifs 2009 de la politique menée en faveur des personnes handicapées, conformément aux propositions détaillées dans le rapport ;
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009.

33 Mme SPORTIELLO

Adoption du schéma départemental en faveur des personnes âgées

A décidé, conformément à la présentation des propositions d'orientations du schéma départemental en faveur des personnes âgées, au Comité Régional de l'Organisation Sanitaire Médico-Social et Social dans sa séance du 7 novembre 2008, d'adopter le schéma départemental en faveur des personnes âgées pour les années 2009-2013.

La mise en œuvre des orientations fera l'objet de propositions concrètes qui seront soumises à l'approbation de l'assemblée départe-

mentale ultérieurement.

Les incidences financières de ces orientations feront l'objet de rapports individualisés pour chaque opération.

35 M. CHARROUX

Adoption du schéma départemental en faveur des personnes handicapées

A décidé, conformément à la présentation des propositions d'orientations du schéma départemental en faveur des personnes handicapées au Comité Régional de l'Organisation Sanitaire Médico-Social et Social dans sa séance du 7 novembre 2008, d'adopter le schéma départemental en faveur des personnes handicapées pour les années 2009-2013.

La mise en œuvre des orientations fera l'objet de propositions concrètes qui seront soumises à l'approbation de l'assemblée départementale ultérieurement.

Les incidences financières de ces orientations feront l'objet de rapports individualisés pour chaque opération.

COMMISSION EDUCATION - ANIMATION ET VIE LOCALE

DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

36 Mme ECOCHARD

Délégation Education - Budget 2009

A décidé :

- d'approuver l'ensemble des actions développées dans le rapport,
- d'approuver les dotations budgétaires et les variations d'autorisations de programmes et affectations inscrites au projet de Budget Primitif 2009 et rappelées en annexe du rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des décisions, et pour approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant dans son annexe.

37 M. GUERINI

Politique culturelle départementale - Direction de la Culture. Archives Départementales - Bibliothèque Départementale - Museon Arlaten - Musée Départemental d'Ethnographie - Musée départemental Arles Antique - Musée départemental d'Archéologie - Budget Primitif 2009

A décidé d'approuver :

- les orientations de la politique culturelle du département pour l'exercice 2009,
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009, en fonctionnement et en investissement,
- le recours aux vacances telles que définies dans le rapport.
- les conditions modifiées telles que jointes en annexe du rapport concernant les subventions d'investissement au titre du partenariat culturel.

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour procéder à la répartition des dotations concernant le partenariat et le patrimoine culturels et les actions culturelles.

38 M. GUINDE

Politique départementale en faveur de la promotion de la culture provençale et de la langue d'Oc

A décidé :

- d'approuver les axes et les actions de la politique du Département pour la promotion de la Culture Provençale et de la Langue d'Oc, pour l'exercice 2009, mentionnés dans le rapport.
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2009, en fonctionnement et en investissement, rappelées en annexe au rapport,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition des enveloppes budgétaires, consacrées au partenariat dans le cadre de la promotion de la Culture Provençale et de la Langue d'Oc.

39 M. ROUZAUD

Budget Primitif 2009: politique sportive départementale.

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les axes généraux de la politique sportive départementale indiqués dans le rapport pour l'exercice 2009,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2009, en fonctionnement et en investissement,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition de ces crédits.

40 M. BARTHELEMY

Politique Départementale à la Jeunesse Budget Primitif 2009

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les axes généraux de la politique départementale en faveur de la jeunesse pour 2009,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2009, en fonctionnement et en investissement,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications, à des compléments d'affectation ou à la mise en place des actions.

41 M. VIGOUROUX

Politique de la ville : Budget primitif 2009

A décidé :

- d'approuver les objectifs liés à la délégation « Politique de la Ville » au titre de l'exercice 2009, et les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009,
- de confirmer les autorisations de programme et les crédits de paiement inscrits au projet de budget primitif 2009, conformément au détail figurant dans le rapport, et ses annexes.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour :
 - procéder à la répartition de ces crédits,
 - adapter en tant que de besoin les modalités d'intervention du Département.

42 M. VIGOUROUX

Délégation relations avec les anciens combattants et les affaires militaires - Budget Primitif 2009 - Fixation des enveloppes

A décidé :

- d'approuver :

- * les objectifs et les actions de la politique liée à la délégation « affaires militaires – anciens combattants » pour l'exercice 2009 ;
- * la dotation budgétaire inscrite au projet de budget primitif 2009 ;

- de confirmer l'inscription au BP 2009 des crédits de paiement nécessaires ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits.

43 M. BENARIOUA

Délégation des Centres Sociaux : Budget Primitif 2009

A décidé :

- d'approuver la politique liée à la Délégation « Centres Sociaux » au titre de l'exercice 2009 et dans une perspective pluriannuelle, en raison du renouvellement de la convention cadre des centres sociaux pour la période 2008-2010,
- de confirmer les autorisations de programme et les crédits de paiement inscrits au projet de budget primitif 2009, conformément au détail énoncé dans le rapport et son annexe,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009.

Délégation sera donnée à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits et adapter en tant que de besoins les modalités d'intervention du Département.

44 Mme SANTORU

Délégation défense des droits de la femme - Budget primitif 2009 - Fixation des enveloppes

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les actions de la politique liée à la Délégation aux Droits de la Femme pour l'exercice 2009, conformément aux propositions détaillées dans le rapport.
- de confirmer les crédits de paiement inscrits au projet de B.P. 2009,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de B.P. 2009,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits.

45 M. NOYES

Délégation Soutien de la vie associative - Budget primitif 2009 - Fixation des enveloppes

A décidé :

- d'approuver :

- * les objectifs et les actions de la politique liée à la délégation « Vie Associative » pour l'exercice 2009, mentionnés dans le rapport,
- * les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009,

- de prononcer la clôture de l'autorisation de programme 10440C,
- de confirmer les crédits de paiement inscrits à cet effet au projet de budget primitif 2009,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits et à des modifications d'affectation.

46 M. ROSSI

Délégation Animation pour les seniors - Budget primitif 2009 - Fixation des enveloppes

A décidé:

- d'approuver les objectifs et les actions de la politique liés à la délégation Animation Seniors, pour l'exercice 2009,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009, en fonctionnement et en investissement,
- de confirmer l'inscription au BP 2009 des crédits de paiement nécessaires,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits, ainsi qu'à des modifications ou des compléments d'affectation.

47 M. FONTAINE

Politique départementale en faveur du logement et de l'habitat

A décidé :

- d'approuver la poursuite en 2009 de la politique départementale en faveur du logement et de l'habitat, ainsi que sa réorientation et son réaménagement selon les propositions présentées dans le rapport,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009, la clôture des anciennes A.P. 2002-10602A et 2003-10602B et la désaffectation des crédits y étant associée selon le détail présenté dans le rapport et ses annexes,
- d'allouer à la Ville de Marseille la somme de 44 850 €, au titre du financement de l'équipe de suivi - animation de l'OPAH renouvellement urbain « Marseille Euroméditerranée » pour l'exercice 2009,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour se prononcer sur la mise en œuvre des dispositifs d'intervention en faveur du logement et de l'habitat, et procéder à des modifications ou compléments d'affectation de crédits,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer l'ensemble des conventions de mise en œuvre des aides en faveur du logement et de l'habitat.

71 M. MAGGI

Contribution du Département aux Equipements communaux - Année 2009

A décidé :

- de reconduire les dispositifs d'aides aux communes selon les modalités énoncées dans le rapport au titre de l'année 2009,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009 relatives aux aides aux communes,
- d'approuver la clôture des autorisations de programme soldées comme énoncé dans le rapport et figurant dans son annexe 1,
- d'approuver la prolongation des deux autorisations de programme mentionnées dans le rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour :

- * prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble de ces aides et procéder à leur attribution,
- * adapter, en tant que de besoin, les critères et les modalités d'application des dispositifs d'aides aux communes.

COMMISSION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT

DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

48 M. CONTE

Relations Internationales et Affaires Européennes
Politique Publique 2009 de Relations Extérieures du Conseil Général

A décidé de confirmer et de développer les résultats obtenus en 2008 par la Délégation aux Relations Internationales et aux Affaires Européennes, dans le cadre de la politique publique de relations extérieures du Conseil Général, et, à cette fin :

- de ratifier les actions et moyens mis en œuvre en 2008,
- d'autoriser pour 2009 :
 - * l'accueil dans les Bouches-du-Rhône des délégations et missions étrangères, et l'envoi à l'étranger des délégations et missions du Conseil Général,
 - * l'engagement des dépenses de relations publiques nécessaires à l'exécution de la politique publique,
 - * la négociation et la signature par le Président du Conseil Général, ou son représentant, des accords et protocoles nécessaires avec les autorités et partenaires étrangers,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2009.
- de donner compétence à la Commission Permanente pour ratifier ces accords et protocoles, et pour redéfinir en cours d'exercice, selon les besoins, les contenus, les zones géographiques, et les dispositifs opérationnels, de la Délégation aux Relations Internationales et aux Affaires Européennes,

49 M. CONTE

Relations Internationales et Affaires Européennes - Politique Publique 2009 d'Interventions Humanitaires

A décidé de confirmer et de développer les résultats obtenus en 2008 par la Délégation aux Interventions Humanitaires, dans la cadre de la Politique Publique de relations extérieures du Conseil Général, et, à cette fin :

- de ratifier les actions et moyens mis en œuvre en 2008,
- d'autoriser pour 2009 :
 - * l'accueil dans les Bouches du Rhône des délégations et missions étrangères et l'envoi à l'étranger des délégations et missions du Conseil Général,
 - * l'engagement des dépenses de relations publiques nécessaires à l'exécution de la politique publique,
 - * la négociation et la signature par le Président du Conseil Général, ou son représentant, des accords et protocoles nécessaires avec les autorités et partenaires étrangers.
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2009.
- de donner compétence à la Commission Permanente pour ratifier ces accords et protocoles, et pour redéfinir en cours d'exercice, selon les besoins, les contenus, les zones géographiques et les dispositifs opérationnels de la Délégation aux Interventions Humanitaires,

50 M. ZEITOUN

Orientations 2009 de la délégation à la politique de développement économique

A décidé :

- d'approuver les orientations pour l'année 2009 portant sur les actions de la délégation à la politique de développement économique,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions à intervenir dans le cadre des politiques menées par la délégation.

51 M. WEYGAND

Politiques Publiques de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur - Budget Primitif 2009 -

A décidé :

- d'approuver les politiques publiques de la recherche et de l'enseignement supérieur,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009,
- d'approuver la désaffectation de crédits indiquée dans le rapport et dans le document détaillé figurant dans son annexe,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des créations, à des modifications ou à des compléments d'affectation.

52 M. VULPIAN

Politique publique de l'Agriculture - Budget Primitif 2009

A décidé :

- d'adopter la politique publique de l'agriculture pour 2009,
- d'approuver le budget et les modalités de mise en œuvre du programme de démoustication 2009,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009,
- d'approuver le montant des affectations et désaffectations comme indiqués dans le rapport et ses annexes,

- de procéder à l'affectation des autorisations de programme indiquées dans le rapport, ainsi qu'à la désaffectation des AP conformément aux fiches correspondantes annexées au rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou à des compléments d'affectation,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer toute convention nécessaire à la mise en œuvre de la politique agricole,
- d'allouer, les subventions suivantes :
 - . 5 336 € au collège agricole de Saint-Rémy-de-Provence et 19.362 € au lycée agricole d'Aix-Valabre,
 - . 2 500 € à l'Association Nationale des Elus du Vin,.
 - . 6 098 € à la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Bouches-du-Rhône pour l'actualisation du guide agricole,

53 M. OLMETA

Politique publique du tourisme - Budget primitif 2009

A décidé :

- d'adopter les orientations de la politique publique du tourisme pour 2009 mentionnées dans le rapport,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009,
- d'allouer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 4.164.500 € répartis ainsi qu'il suit :

. Comité Départemental du Tourisme	:	3.976.500 €
. Relais des Gîtes de France	:	100.000 €
. Association des Logis de France	:	30.000 €
. U.D.O.T.S.I.	:	35.000 €
. Cotisation Comité Régional du Tourisme (C.R.T.)	:	23.000 €

- d'allouer au Comité Départemental du Tourisme une subvention d'investissement d'un montant de 225.000 €.
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer avec le CDT la convention-cadre annexée au rapport.
- de donner délégation à la Commission Permanente afin qu'elle procède à des modifications ou à des compléments d'affectations,

M. CONTE ne prend pas part au vote.

54 M. BURRONI

Délégation aux aménagements routiers et à la sécurité routière - Budget Primitif 2009

A décidé :

- d'approuver les interventions au titre de la politique publique routes définies dans le rapport,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2009
- de procéder aux modifications d'affectations des autorisations de programme telles que précisées dans le tableau annexé au rapport,
 - que les contrats nécessaires à la réalisation des études et des travaux faisant l'objet des interventions définies dans le rapport seront traités soit par appels d'offres ouverts passés en application des articles 57 à 59 du code des marchés publics, soit par marchés à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics lorsque ceux-ci s'inscriront dans le seuil autorisé de 206 000 €, soit par application de l'article 74 lorsqu'il s'agira de maîtrise d'œuvre,
 - de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter, en cas de nécessité, des dispositions différentes ou complémentaires pour la passation de ces marchés dans le cadre des dispositions prévues par le code des marchés publics,
 - de donner délégation à la Commission Permanente pour se prononcer quant aux conditions d'application de la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales concernant le domaine de la voirie,
 - que le Département participera au financement de l'achèvement de la rocade L2, participation prenant la forme d'une subvention plafonnée à 22,5% de l'estimation globale HT, des études et travaux, soit 150 M €, à partir de 2010.

- d'autoriser le Président du Conseil Général :

* à approuver les actions pour lesquelles sera lancée une procédure de marché public correspondante. Ces marchés, une fois attribués, seront soumis à la Commission Permanente aux fins d'autoriser leur signature,

* à signer tous les actes qui découlent des marchés et contrats, notamment ceux prévus par les CCAG travaux, prestations intellectuelles et fournitures lorsqu'ils s'inscrivent dans le montant de l'opération,

* à demander l'ouverture des enquêtes réglementaires, nécessaires à la réalisation des opérations inscrites aux programmes annexés au rapport,

* à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation des programmes du rapport,

* à signer les conventions de travaux avec les concessionnaires de réseaux lorsqu'il s'agira de réaliser des déplacements de réseaux nécessaires à l'exécution des programmes de travaux, conformément aux modalités d'interventions définies par le Conseil Général.

- d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer :

* sur les autres conventions (ou leurs avenants) pouvant intervenir dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes et des dispositions prises dans le cadre du rapport,

* sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le rapport et sur les modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme qui seraient nécessaires,

* sur les déclarations de projet définies par l'article 144 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002.

55 M. CHARRIER

Politique Publique des Ports - Budget primitif 2009

A décidé :

- d'arrêter le programme d'intervention pour 2009 au titre des ports départementaux, tel que défini dans le rapport.

Pour le Budget Annexe des Ports

- d'approuver les dotations budgétaires inscrites dans le cadre de la nomenclature M.4, au projet de Budget Primitif 2009 ;

- d'approuver le versement d'une contribution du Budget Général au Budget Annexe d'un montant maximal de 1 586 000 € en section d'investissement ;

- de fixer à 92 % le taux de proratisation de la T.V.A. pour 2009.

- de procéder aux affectations d'autorisations de programme, ou de procéder à leur désaffectation comme indiqué dans le rapport.

Pour le Budget Général

- de confirmer l'inscription des autorisations de programme et d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009 ;

- de procéder aux affectations d'autorisations de programme, ou de procéder à leur désaffectation comme indiqué dans le rapport.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à l'attribution des aides financières dans le cadre des enveloppes de crédits pour 2009.

56 M. CHARRIER

Adhésion du Conseil Général au Club Nautique Provence.

A décidé d'approuver l'adhésion du Département au Club Nautique Provence.

La cotisation annuelle s'élève à 5 000 €, pour l'exercice 2009, et sera imputée sur budget départemental 2009.

63 M. GERARD / M. TASSY

Politique d'accompagnement de la chasse et de la pêche - Budget Primitif 2009 -

A décidé :

- de confirmer les principes d'attribution prioritaire des droits de chasse aux sociétés communales de chasse, et d'approuver les principes proposés en matière de subvention.
- de confirmer les éléments clés de la politique d'accompagnement de la chasse dans les domaines départementaux tels que présentés dans le rapport,
- d'approuver les dotations budgétaires relatives à cette politique inscrites au Budget Primitif 2009 :

- Chasse Fonctionnement :	150 000,00 €
- Chasse Investissement :	120 000,00 €
- Pêche Investissement :	135 000,00 €
- Pêche Fonctionnement :	50 000,00 €
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectations.

64 M. GERARD

Politique de protection des espaces naturels et de gestion des domaines départementaux - BP 2009

A décidé :

- d'approuver les dotations budgétaires relatives aux politiques publiques de protection des espaces naturels et de gestion des domaines départementaux inscrites au projet de budget primitif,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport et dans le document détaillé figurant dans son annexe, ainsi que les ouvertures d'autorisation de programme.
- d'approuver l'adhésion à l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône ;
- d'approuver l'adhésion à l'Association « Réserves naturelles de France » ;
- de prendre acte des éléments constitutifs du projet de programme 2009 du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour :
 - * mettre en œuvre la politique forestière du département et statuer sur les conventions à intervenir dans ce domaine, la politique de gestion de la réserve naturelle de Sainte-Victoire, la politique de gestion des domaines départementaux et la politique liée au partenariat avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ;
 - * procéder à des modifications ou des compléments d'affectation ;
 - * assurer le suivi du programme de travaux des forestiers sapeurs en cours d'élaboration ainsi que tous les dossiers, opérations et procédures de toutes natures nécessaires à l'accomplissement des missions, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget primitif au 2009 ;
 - * statuer sur la convention à intervenir entre l'État et le Département, dans le cadre du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne et définir en tant que de besoin, l'utilisation des crédits y étant affectés,
 - * assurer le suivi du programme 2009 des travaux des forêts départementales, en cours d'élaboration, ainsi que tous les dossiers, opérations et procédures de toutes natures qui seront lancés par la sous-direction des espaces naturels départementaux et de l'accueil du public pour l'accomplissement de ses missions, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget primitif pour 2009 ;
 - * statuer sur la convention entre le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et définir en tant que de besoin, l'utilisation des crédits y étant affectés ;
 - * attribuer des subventions aux associations œuvrant dans le domaine de l'environnement dans le cadre de la répartition des crédits de subvention.
- d'autoriser le Président du Conseil Général à demander à l'État le remboursement des crédits pour lesquels le Département fait l'avance en tant que maître d'ouvrage.
- d'autoriser le Président du Conseil Général
 - . à signer :
 - * les nouvelles conventions à intervenir entre le Département et l'Office National des Forêts, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, l'Association Formation Insertion et Reboisement des Alpilles (FIRA),

l'Office National de la Chasse pour le remboursement des frais engagés par ces organismes dans le cadre du dispositif de surveillance 2009 ;

* les conventions et tout autre acte ou document nécessaires au versement de subventions par l'État (représenté par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ou l'Agence de l'Eau) au titre de la participation de l'État aux frais de fonctionnement et d'investissement engagés par le Département en faveur des domaines départementaux et de toute autre action conduite en matière de gestion des domaines départementaux ou de la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire ;

* tout document relatif à la gestion forestière des domaines départementaux ;

* tout document relatif à la gestion cynégétique des domaines départementaux ;

* les conventions et tout autre acte ou document nécessaires au versement de subventions par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le Ministère de l'Intérieur, ou autre, au titre de la participation de l'État aux frais de fonctionnement et d'investissement engagés par le Département en faveur des forestiers sapeurs, et de toute autre action conduite en matière forestière ;

* la convention à intervenir entre l'État et le Département, dans le cadre du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne et tout acte nécessaire en découlant ;

* les conventions et tout autre acte ou document nécessaires au versement de subventions par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'ADEME PACA FREE, ou autre, ceci en application stricte des textes en vigueur au titre de leur participation aux actions du Département pour la protection de la Forêt.

. à engager le Département dans les programmes environnementaux européens Life + et MED et à solliciter les financements correspondants auprès des organismes gestionnaires des fonds structurels européens.

65 M. RAIMONDI

Politique Publique du développement durable et de l'aménagement du territoire - Budget Primitif 2009.

A décidé :

- d'approuver les orientations de la politique de développement durable et d'aménagement du territoire décrites dans le rapport et les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectation.

66 M. VIGOUROUX

Politique Publique de protection de l'Etang de Berre

A décidé :

- d'approuver :

- les objectifs et les actions pour 2009 dans le cadre de la protection de l'Etang de Berre,
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009,

- de procéder aux affectations et à des modifications d'affectations de crédits indiquées dans le rapport,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectation et à la répartition de ces crédits.

67 M. GERARD

Contribution du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Bouches du Rhône - Exercice 2009

A décidé :

- d'allouer au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône au titre de l'exercice 2009, des subventions en fonctionnement et en équipement, pour des montants respectifs de 48 857 574,00 € et 3 000 000,00 €.

- de voter une autorisation de programme de 27 000 000,00 € en investissement pour une période de 3 ans, de 2009 à 2011 ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour tout complément ou modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement,

- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport et dans le document détaillé figurant dans son annexe.

M. MAGGI ne prend pas part au vote

68 M. SCHIAVETTI

Politique de protection des ressources naturelles et de prévention des risques environnementaux - Budget Primitif 2009

A décidé :

- d'approuver les orientations et les dotations budgétaires de la politique de protection des ressources naturelles et prévention des risques environnementaux présentées dans le rapport et inscrites au projet de Budget Primitif 2009,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à solliciter l'aide financière des partenaires institutionnels (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, DIREN PACA et Conseil Régional PACA),

- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

69 M. GUINDE

Politique publique des Transports. Budget Primitif 2009.

A décidé :

- d'approuver les perspectives d'actions prévues pour l'année 2009, dans le cadre de la politique départementale des transports, mentionnées dans le rapport ;

- de confirmer l'inscription des autorisations de programme et d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009 ;

- de procéder aux affectations d'autorisations de programme ou à leur désaffectation, indiquées dans le rapport.

70 M. GUERINI / M. GUINDE

Adhésion du Département au syndicat mixte des transports des Bouches du Rhône.

A décidé d'approuver la création du syndicat mixte des transports des Bouches du Rhône dont les projets de statuts annexés au rapport, sont modifiés dans leurs articles 7.1 et 8.3 par les dispositions suivantes :

7.1 COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun des membres selon les modalités qui leur sont propres.

Les Autorités Organisatrices de Transport membres désignent, pour chacun des sièges dont elles disposent, des délégués titulaires et des délégués suppléants.

Le Comité Syndical comprend à la date de création du syndicat 11 sièges, soit 11 délégués répartis comme suit :

Membres	Sièges	Droits de vote	
Département des Bouches-du-Rhône	3	35	%
Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette	1	3	%
Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre	1	6	%
Communauté d'Agglomération de Salon Etang de Berre Durance	1	7	%
Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	1	6	%
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	3	35	%
Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest-Provence	1	8	%
Total :	11	100	%

8.3 CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES

Les clés de répartition des contributions versées par les membres au titre de l'exercice des compétences du Syndicat Mixte sont fixées statutairement comme suit :

Département des Bouches-du-Rhône	35 %
Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette	3 %
Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre	6 %
Communauté d'Agglomération de Salon Etang de Berre Durance	7 %
Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	6 %
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	35 %
Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest-Provence	8 %
Total :	100 %

La dépense correspondante pour l'exercice 2009 sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE

DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

1 M. GUERINI

Rapport d'activité des services du Conseil Général des Bouches du Rhône 2007

A pris acte du rapport d'activité des services de la collectivité pour l'exercice 2007, annexé au rapport.

2 M. CHERUBINI

Fixation de l'enveloppe annuelle du montant des garanties d'emprunts à accorder au titre de l'année 2009 : 50.000.000 €

A décidé

- de fixer l'enveloppe annuelle des garanties pour 2009 à hauteur de 50.000.000 €.
- d'autoriser le Président du Conseil Général ou son représentant à signer tous les actes correspondants.

3 M. CHERUBINI

Demande de modification de garantie formulée par la Société OPAC Sud à hauteur de 2 962 680,00 € représentant 100% d'un emprunt de 2 962 680,00 € destiné à financer des travaux d'amélioration sur accords collectifs pour différentes cités de Marseille et du Département.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'OPAC Sud à hauteur de 2 962 680 € représentant 100 % du montant total de l'emprunt que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer des travaux d'amélioration sur accords collectifs pour différentes cités de Marseille et du Département, selon les modalités mentionnées dans le rapport,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

M. NOYES ne prend pas part au vote

4 M. CHERUBINI

Demande de garantie formulée par la Société Régionale de l'Habitat à hauteur de 90 000,00 € représentant 45% d'un emprunt de 200 000,00 € destiné à financer une opération de mise aux normes des ascenseurs du groupe «Maréchal Fayolle» situé rue Maréchal Fayolle - 13004 Marseille.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Régionale de l'Habitat à hauteur de 90 000 € représentant 45 % du montant total de l'emprunt, soit 200 000 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la mise aux normes des ascenseurs du groupe « Maréchal Fayolle » situé rue du Maréchal Fayolle à Marseille (4ème), selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

5 M. CHERUBINI

Demande de garantie formulée par la Société Régionale de l'Habitat à hauteur de 453 600,00 € représentant 45% d'un emprunt de 1 008 000,00 € destiné à financer la réhabilitation de 241 logements sur le groupe Luminy 13009 Marseille.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Régionale de l'Habitat à hauteur de 453 600 € représentant 45 % du montant total de l'emprunt, soit 1 008 000 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation de 241 logements sur le groupe Luminy à Marseille (9ème), selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

6 M. CHERUBINI

Demande de garantie formulée par la Société Régionale de l'Habitat à hauteur de 441 507,15 € représentant 45% d'un emprunt de 981 127,00 € destiné à financer l'acquisition en VEFA de 11 logements collectifs PLUS dénommés «Les Capucines» situés boulevard de la République et rue des Capucines sur la commune de la Ciotat.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Régionale de l'Habitat à hauteur de 441 507,15 € représentant 45 % de deux emprunts d'un montant total de 981 127 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer l'acquisition en VEFA de 11 logements dénommés « Les Capucines » et situés Boulevard de la République et Rue des Capucines à La Ciotat, selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

7 M. CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunt formulée par la S.A. H.L.M. Erilia à hauteur de 3 991 324,95 € représentant 45% d'un emprunt de 8 869 611,00 € destiné à financer une opération d'acquisition en VEFA de 95 logements individuels et collectifs dénommés «Le Clos des Cordeliers» et situés route de Maillane 13150 Tarascon.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Erilia à hauteur de 3 991 324,95 € représentant 45 % de quatre emprunts d'un montant total de 8 869 611 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 95 logements individuels et collectifs locatifs dénommés « Le Clos des Cordeliers » et situés route de Maillane à Tarascon, selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

8 M. CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunt formulée par la S.A. H.L.M. Erilia à hauteur de 1 648 521,00 € représentant 45% d'un emprunt de 3 663 378,00 € destiné à financer une opération d'acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier de 40 logements collectifs dénommé «L'Echiquier» et situé au 137, avenue du Merlan - 13014 Marseille.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Erilia à hauteur de 1 648 521 € représentant 45 % de quatre emprunts d'un montant total de 3 663 378 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer l'acquisition en VEFA de 40 logements collectifs locatifs dénommés « L'Echiquier » et situés 137 avenue du Merlan à Marseille (14ème), selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

9 M. CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunt formulée par la S.A. H.L.M. Erilia à hauteur de 2 920 579,00 € représentant 45% d'un emprunt de 6

490 176,00 € destiné à financer une opération d'acquisition en VEFA de 55 logements collectifs situés ZAC Saint Louis dans le 15ème arrondissement de Marseille.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Erilia à hauteur de 2 920 579 € représentant 45 % de quatre emprunts d'un montant total de 6 490 176 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer l'acquisition en VEFA de 55 logements collectifs locatifs situés ZAC de Saint-Louis à Marseille (15ème), selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

10 M. CHERUBINI

Demande de garantie formulée par la Société Phocéenne d'Habitations à hauteur de 1 091 206,35 € représentant 45% d'un emprunt de 2 424 903,00 € destiné à financer la construction de 16 logements collectifs PLS dénommés «Les Jardins de Lodi» situés dans le 6ème arrondissement de Marseille.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Phocéenne d'Habitations à hauteur de 1 091 206,35 € représentant 45 % de deux emprunts d'un montant total de 2 424 903 € que cet organisme envisage de contracter auprès du Crédit Agricole, destinés à financer la construction de 16 logements collectifs PLS dénommés « Les Jardins de Lodi », situés à l'angle 15 rue Pierre Laurent et rue Perrin Solliers à Marseille (6ème), selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

11 M. CHERUBINI

Demande de garantie formulée par la Société Phocéenne d'Habitations à hauteur de 1 959 181,20 € représentant 45% d'un emprunt de 4 353 736,00 € destiné à financer la construction de 31 logements collectifs PLUS dénommés «Les Jardins de Lodi» situés dans le 6ème arrondissement de Marseille.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Phocéenne d'Habitations à hauteur de 1 959 181,20 € représentant 45 % de deux emprunts d'un montant total de 4 353 736 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer la construction de 31 logements collectifs PLUS dénommés « Les Jardins de Lodi », situés à l'angle 15 Rue Pierre Laurent et Rue Perrin Solliers à Marseille (6ème), selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

12 M. CHERUBINI

Demande de garantie formulée par la Société Logis Familial à hauteur de 1 737 860,00 € représentant 45% d'un emprunt de 3 861 910,00 € destiné à financer la construction de 36 logements collectifs PLUS et PLS dénommés «Les Criquets» situés à Salon de Provence.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Logis Familial à hauteur de 1 737 860,00 € représentant 45 % de quatre emprunts d'un montant total de 3 861 910 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer la construction de 36 logements PLUS et PLS locatifs sociaux dénommés «Les criquets» et situés sur la commune de Salon de Provence, selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

13 M. CHERUBINI

Demande de garantie formulée par la Société Nouveau Logis Provençal à hauteur de 1 336 950,00 € représentant 45% d'un emprunt de 2 971 000,00 € destiné à financer la construction en VEFA de 46 logements collectifs locatifs PLUS, dénommés «Les Terrasses de la Méditerranée» et situés dans le 15ème arrondissement de Marseille.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Nouveau Logis Provençal à hauteur de 1 336 950,00 € représentant 45 % de deux emprunts d'un montant total de 2 971 000,00 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer l'opération de construction PLUS en VEFA de 46 logements collectifs locatifs dénommés « Les Terrasses de la Méditerranée » et situés dans le 15ème arrondissement de Marseille, selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

14 M. CHERUBINI

Demande de garantie formulée par la Société Logirem à hauteur de 1 867 967,00 € représentant 45% d'un emprunt de 4 151 037,00 € destiné à financer la construction de 40 logements locatifs PLUS, dénommés «Patio de Saint-Louis» et situés au 189, route nationale de Saint-Louis 13015 Marseille.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Logirem à hauteur de 1 867 967,00 € représentant 45 % de trois emprunts d'un montant total de 4 151 037 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer l'opération PLUS de construction de 40 logements locatifs sociaux dénommés « Patio de Saint-Louis » et situés au 189, route nationale de Saint-Louis dans le 15ème arrondissement de Marseille, selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

15 M. CHERUBINI

Demande de modification de garantie formulée par la S.A. H.L.M. I.C.F. Sud-est Méditerranée à hauteur de 999 871,65 € représentant 45% d'un emprunt de 2 221 937,00 € destiné à financer une opération d'acquisition en Vente en l'état futur d'Achèvement (VEFA) de 22 logements PLUS dénommés «Les Terrasses de la Méditerranée» et situés ZAC Saint André dans le 15ème arrondissement de Marseille.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM ICF Sud-Est Méditerranée à hauteur de 999 871,65 € représentant 45 % du montant total de l'emprunt, soit 2 221 937 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer une opération d'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 22 logements PLUS dénommés « Les Terrasses de la Méditerranée » et situés ZAC Saint-André à Marseille (15ème), selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

16 M. CHERUBINI

Produits départementaux : admissions en non-valeur

A décidé d'admettre en non valeur la somme de 211 566,21 € (budget départemental).

Les crédits inscrits au budget sont suffisants pour couvrir ces dépenses.

17 M. CHERUBINI

Gestion de la dette et de la trésorerie - Compte-rendu des opérations réalisées sur l'exercice - Renouvellement des délégations de pouvoir à durée de vie annuelle du Président du Conseil Général en matière de gestion de la dette

A pris acte :

- de la mise en place, au titre de l'année 2008, du contrat de ligne de trésorerie auprès de la Société Générale pour un montant de 60 M€. Le lancement d'une consultation pour le renouvellement de deux lignes pour un montant global de 120 M€ fera l'objet d'un compte-rendu lors d'une prochaine session de l'assemblée délibérante.

- du remboursement par anticipation d'un emprunt conclu en 2003 avec le Crédit Agricole pour un montant de 23 780 287 €.

A décidé, en vertu des dispositions de l'article L3211-2 du CGCT et conformément à la délibération du Conseil Général n°7 du 4 avril 2008, de renouveler la délégation annuelle au Président du Conseil Général en matière d'emprunt et de gestion de dette (opérations de réalisation des emprunts départementaux du 1er janvier au 31 décembre 2009 ainsi que les opérations de réaménagement des emprunts

départementaux et des emprunts garantis, les opérations de couverture des risques financiers encourus par la collectivité utiles à la gestion des emprunts du 1er janvier au 31 décembre 2009) dans les conditions énoncées dans le rapport.

Abstention du groupe « l'Avenir du 13 ».

18 M. CHERUBINI

Provision pour risques financiers 2009

A décidé :

- d'adopter le montant global de la provision pour risques financiers, soit 4 012 770,15 €, au titre de l'année 2009.
- d'autoriser une reprise de dotation sur la provision 2008 d'un montant de 1 003 567,02 € .

Abstention du groupe « l'Avenir du 13 »

19 M. CHERUBINI

Provisions 2009 pour litiges, contentieux et autres provisions pour risques

A décidé de confirmer l'inscription au BP 2009 :

- d'un montant de 9 573 576,00 € au titre des ajustements à la hausse (250.000,00 €) et des nouvelles provisions (9.323.576,00.€),
- d'un montant de 6 237 452,44 € au titre d'ajustements à la baisse (469.452,44 €) et de reprises à inscrire au BP 2009 (5.768 000,00 €),
- d'un montant de 2 551 495,00 € au titre d'un ajustement à la baisse de la provision pour risques et charges exceptionnels relative au dossier « désordres préfecture ».

21 M. WEYGAND

- Budget Primitif 2009 de la DSIT.

A décidé :

- d'approuver l'ensemble des actions développées dans le rapport et les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2009,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et dans son annexe.

22 M. CHERUBINI

Délégation Patrimoine et Bâtiments Départementaux : Budget Primitif 2009

A décidé :

- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de B.P. 2009,
- d'approuver les augmentations et les diminutions de crédits de paiement et d'autorisations de programmes indiquées dans le rapport et les tableaux joints au rapport,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant dans son annexe.

23 M. CHERUBINI

Rapport annuel des représentants du Conseil Général des Bouches-du-Rhône Administrateurs de la Société du Canal de Provence

A pris acte du rapport annuel des représentants du Conseil Général, administrateurs de la Société du Canal de Provence, pour l'exercice 2007.

MM. GERARD et SCHIAVETTI ne prennent pas part au vote.

24 M. CHERUBINI

Rapport annuel des représentant du Conseil Général des Bouches-du-Rhône Administrateurs de la SEM Agora

A pris acte rapport annuel du représentant du Conseil Général, administrateur de la SEM Agora, pour l'exercice 2007.

M. ZEITOUN ne prend pas part au vote.

25 M. CHERUBINI

Rapport annuel des représentants du Conseil Général des Bouches-du-Rhône Administrateurs de la SEMIDEP

A pris acte du rapport annuel des représentants du Conseil Général, administrateurs de la SEMIDEP-Ciotat, pour l'exercice 2007.

MM. CHARRIER, ZEITOUN et Mme SPORTIELLO ne prennent pas part au vote.

26 M. CHERUBINI

Rapport annuel des représentants du Conseil Général des Bouches-du-Rhône Administrateur de la SEM Treize Développement

A pris acte du rapport annuel des représentants du Conseil Général, administrateurs de Treize Développement, pour l'exercice 2007.

MM. ROUZAUD, NOYES et CHARRIER ne prennent pas part au vote.

62 M. GUERINI

Indemnités de fonction des conseillers généraux des Bouches-du-Rhône

A décidé, suite à la délibération n° 34 du 26 juin 2008 :

- d'actualiser les indemnités de fonction des conseillers généraux compte tenu :

* de la valorisation de l'indice de la fonction publique telle que prévue par la loi,

* de la démission du mandat de conseiller général de MM. Serge ANDREONI et Roland POVINELLI, suite à leur élection en qualité de sénateur au mois de septembre 2008,

- d'approuver les tableaux récapitulatifs relatifs aux indemnités brutes de fonction des conseillers généraux intégrant le dispositif d'écrêtement, joints en annexe au rapport.

57 Mme GARCIA

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département

A décidé, conformément aux propositions du rapport, les créations et transformations d'emploi nécessaires au bon fonctionnement des services du Département indiquées dans le rapport et ses annexes.

58 Mme GARCIA

Création d'emplois saisonniers

A décidé, pour l'exercice 2009, afin de permettre aux services de fonctionner de manière satisfaisante durant les congés d'été, d'autoriser le recrutement de 350 emplois saisonniers à répartir sur les mois de juillet et août.

59 Mme GARCIA

Revalorisation des bons d'achat en faveur des agents du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

A décidé d'approuver la revalorisation de la valeur faciale des bons d'achat «rentrée scolaire» et «naissance» en faveur des agents du Conseil Général comme indiqué dans le rapport.

Ces dispositions seront applicables à compter du 1er janvier 2009.

60 Mme GARCIA

Harmonisation du régime indemnitaire des agents départementaux

A décidé d'adopter le principe d'une harmonisation du régime indemnitaire des agents départementaux, fondée sur les trois axes suivants

- Classification des postes de catégorie C de la filière technique, en 4 niveaux (3 niveaux pour les postes occupés par les ATC),
- Taux mensuel minimum d'IAT égal à 2, pour tous les agents de catégorie C, toutes filières confondues,
- Abattement unique à hauteur d'1/360ème du régime indemnitaire (hors PFA et ISF), à partir du 31ème jour d'absence pour congé de maladie ordinaire, sur l'année glissante.

Ces dispositions sont applicables à compter du 1er janvier 2009, sans effet rétroactif.

L'impact financier de cette proposition est estimé à 750 000 € en année pleine et les crédits prévus au budget départemental 2009 sont suffisants pour couvrir les dépenses afférentes à cette mesure.

61 Mme GARCIA

Définition des mesures et des axes de travail concernant le Plan de Déplacements d'Administration (PDA) pour l'année 2009

A décidé d'étendre à compter du 1er Janvier 2009, le champ d'application de la prise en charge du coût des abonnements annuels souscrits par les agents du Département dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail, aux déplacements en train.

Les dépenses générées par l'extension de cette mesure sont prévues au budget primitif des ressources humaines pour l'année 2009.

20 M. CHERUBINI

Budget Primitif pour 2009.

A approuvé les conclusions du Président du Conseil Général et du Rapporteur Général du Budget relatives au Budget Primitif 2009.

Après les votes de l'Assemblée Départementale, le Budget Primitif du Département s'élève en mouvements réels à : 2 323 663 648,00 €

dont : 2 298 417 224,00 € pour le budget général
et : 25 246 424,00 € pour les services à comptabilité distincte

A décidé :

- de fixer le montant du produit de la fiscalité directe locale à 665 417 000,00 € étant entendu que le vote des taux d'imposition applicables interviendra, conformément aux textes en vigueur, lors d'une réunion budgétaire ultérieure et ce avant le 31 mars 2009,
- de maintenir inchangé les taux relatifs aux droits départementaux de publicité foncière, d'enregistrement et à la taxe départementale de publicité foncière,
- d'inscrire au budget primitif 2009 les autorisations de programme conformément à la liste annexée au document budgétaire pour un total de 884 572 784,65 € (budget général et budgets annexes),
- de se prononcer sur les modifications d'affectations conformément à la liste jointe au rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications et des compléments d'affectations, ainsi qu'à de nouvelles affectations
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général et le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses,
- de préciser que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire,

- d'octroyer au laboratoire départemental d'analyses (LDA), budget annexe de la collectivité, une attribution de compensation de 1 000 000,00 € au titre de 2009 visant à tenir compte des contraintes de service public imposées par la réglementation dans les domaines de la santé publique (0,6 M€) et de la santé animale (0,4 M€)
- de reverser au LDA à travers le budget général une somme de 147 800,00 € correspondant à une fraction de DGD pour 2009,
- d'accorder au centre médico-psycho-pédagogique, budget annexe du département, une somme de 73 500,00 € correspondant au remboursement de 57 000,00 € de frais de personnel et de 16 500,00 € au titre de frais d'installation,
- d'octroyer à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) une enveloppe de fonctionnement de 1 081 000,00 €
- d'accorder au budget annexe des ports une subvention d'investissement de 1.586.000 € destinée à couvrir les investissements 2009.
- de modifier le projet de budget primitif 2009 conformément à l'état distribué en séance.

MOTION DE SOUTIEN AUX SALAIRES DU SITE ARCELOR - MITTAL DE FOS-SUR-MER

Présentée par la majorité du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

La crise financière que nous avons connue voici quelques mois a cédé sa place à une crise industrielle sans précédent en France et dans les Bouches-du-Rhône.

Le secteur industriel du Golfe de Fos revêt une importance stratégique et économique majeure. Un ralentissement de l'activité dans ce secteur entraînerait de graves conséquences pour l'ensemble de notre département et de ses habitants.

Or, la très forte baisse de la demande entraîne aujourd'hui une baisse tout aussi importante de la production de grands groupes industriels de la sidérurgie et de la chimie comme Arkéma, Ascométal, Bayer-Lyondel.

Chez Arcelor-Mittal, l'arrêt d'un des deux hauts fourneaux jusqu'à la fin du mois de janvier a d'ores et déjà provoqué, pour des centaines de salariés d'entreprises intérimaires et de sous-traitants, leur mise au chômage technique ou au chômage tout simplement.

Les 3300 salariés d'Arcelor-Mittal, deuxième employeur privé de la région, se sont vus imposer trois jours de chômage partiel pour ce mois de décembre 2008. L'entreprise a lancé un plan de restructuration national s'appuyant sur un appel aux départs volontaires, pour 1400 personnes, dans les secteurs dits « non productifs », administration, commerce et gestion.

Ces 1.400 postes à supprimer, font partie des 9.000 que le groupe envisage de retirer dans le monde, dont 6.000 en Europe, alors que cette multinationale s'apprête à réaliser entre 5 et 7 milliards de bénéfices en 2008 dont 4,5 qui seront reversés aux actionnaires.

Considérant que le pôle sidérurgique de Fos est un secteur économique majeur de notre département et de notre pays :

- Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône exprime sa solidarité et son soutien à l'ensemble des salariés de la zone de Fos.
- Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône réaffirme la nécessité que tout soit mis en œuvre pour assurer le maintien de l'activité sidérurgique du site Arcelor-Mittal préservant l'emploi.
- Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône demande à Monsieur le Premier Ministre de faire preuve de la plus extrême vigilance pour que les grands groupes industriels n'exploitent pas cette période de crise pour mettre en œuvre des plans sociaux que leur conjoncture ne rendrait pas totalement indispensables.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Directeur de la Publication : Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Abonnements : DGS - Service des Séances de l'Assemblée - Bureau des actes
Hôtel du Département - 13256 MARSEILLE Cedex 20 - Téléphone : 04.91.21.32.26

